

20 - Etablissement public partenaire - Grand Besançon Habitat - Année 2014

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Créé le 5 mars 1952 par la Ville de Besançon pour répondre aux besoins en logements des Bisontins, Grand Besançon Habitat concourt depuis aux différentes politiques publiques de l'habitat, notamment en s'intégrant dans les programmes de sauvegarde des quartiers anciens, les programmes locaux de l'habitat (PLH), le programme national de rénovation urbaine (PRU) et le programme local d'urbanisme (PLU).

Grand Besançon Habitat est un établissement public à caractère industriel et commercial dont le siège social est situé 6, rue André Boulloche à Besançon.

La gouvernance des Offices Publics de l'Habitat est déterminée par le Code de la Construction et de l'Habitation. Le conseil d'administration de GBH est composé de 23 membres, dont 13 sont désignés par le Conseil Municipal. Suite aux élections municipales, aux nominations par le Conseil Municipal du 22 mai 2014, et au conseil d'administration de GBH du 13 juin 2014, Mmes POISSENOT et JOLY, MM. BODIN, CURIE, ALLEMANN et OMOURI sont les élus de la Ville de Besançon nommés au conseil d'administration. M CURIE a succédé à M. LOYAT à la Présidence.

L'effectif de Grand Besançon Habitat en 2014 est de 124 agents, soit 118,54 ETP, salariés de droit public ou de droit privé.

1. Rapport d'activité

1.1. Le patrimoine

Le parc locatif

L'Office gère au 31 décembre 2014 :

- 5 586 logements,
- 1 603 garages et emplacements de parking,
- 63 locaux commerciaux et professionnels,
- 611 équivalents logements en foyers, résidences, gérés par des tiers (CCAS, CROUS).

Evolution et entretien du parc

L'année 2014 a vu la livraison de 5 opérations pour un total de 158 logements, à Besançon, Montferrand-le-Château et Roche-lez-Beaupré. Au total près de 12 Md'€ d'investissement ont ainsi été réalisés. Cinq autres opérations ont été mises en chantier en 2014 et seront livrées en 2015. Les choix d'investissements s'inscrivent dans une volonté de diversification du patrimoine.

5 368 logements (soit 96,1 % du parc total) sont situés sur la commune de Besançon, le reste sur les communes environnantes. Les grands ensembles immobiliers bisontins gérés par GBH se situent dans les quartiers de Clairs-Soleils, Planoise, Grette, Palente-Orchamps. Les logements de type T3 et T4 représentent environ 64 % du parc, les T2 20 %.

Après la déconstruction de Fontaine Ecu qui a marqué l'année 2013, d'importants travaux d'amélioration et de réhabilitation ont été menés en 2014 sur d'autres sites : déconstruction du Forum à Planoise, achèvement des programmes de réhabilitation quartier des Epoisses (220 logements), rénovation du foyer de personnes âgées Marulaz. Au total, ce sont plus de 3,5 Md'€ d'investissements qui ont été consacrés à ces opérations en 2014.

La fin de l'année a vu également le lancement de programmes de réhabilitation rue de Cologne (113 logements).

Parallèlement, les travaux d'entretien courant, de gros entretien et de remplacement des composants se poursuivent, et GBH a dépensé 3,8 Md'€ à ce titre en 2014. Enfin, près de 768 K€ TTC de charges relèvent des contrats de maintenance (chaudières, ascenseurs, robinetteries, espaces verts...).

1.2 La gestion locative

Les loyers

Le montant des loyers facturés en 2014 s'élève à 20 919 K€ (contre 20 552 K€ en 2012, soit une hausse de + 1,78 %), auxquels s'ajoutent 8 758 K€ de refacturation des charges récupérables (contre 9 349 K€ en 2013, cette baisse s'expliquant essentiellement par un hiver peu rigoureux).

Les livraisons de logements et l'augmentation de + 0,90 % des loyers en moyenne sur le parc au 1^{er} janvier 2014 expliquent la hausse globale des loyers.

La demande locative

Au cours de l'année 2014, 1 548 demandes de logements ont été enregistrées, et 939 ont fait l'objet de propositions. Au final, 60,7 % des propositions ont été acceptées. En 2014, le parc de GBH enregistre donc 695 entrées (y compris les mutations), et 730 départs. Le taux de rotation s'établit à 13,2 % (13,4 % pour l'année 2013).

Il convient de rappeler que le marché de l'immobilier, y compris celui du logement social, n'est pas sous tension à Besançon, ce qui permet à des locataires potentiels d'avoir du choix donc de se tourner, lorsque leurs moyens leur permettent, vers les quartiers les plus attractifs.

La vacance

Au 31 décembre 2014, 434 logements sont vacants, dont 88 ne sont plus offerts à la location pour cause de mise en vente ou mise hors gestion.

La vacance représente 6,2 % du parc offert contre 7,2 % fin 2013. Cette légère amélioration (la première depuis 2010) est le résultat de la diversification de l'offre de GBH (les nouveaux programmes trouvent quasi immédiatement un locataire) et des nombreux efforts pour limiter la vacance, en particulier sur les quartiers des Epoisses et de Clairs-Soleils.

Sur le quartier Brulard, la vacance se renforce avec 174 logements vides contre 140 en 2013, et de nombreux incidents et incivilités rendent difficile l'inversion de cette tendance. Fin 2014, le bâtiment n° 13 a été mis «hors gestion» dans le cadre du futur programme de renouvellement urbain en cours d'élaboration.

L'absence de loyer et de possibilité de recouvrer les charges récupérables sur les logements vacants représente un poids financier significatif, de l'ordre de 2 Md'€.

Les impayés

Le nombre de locataires en situation de retard de loyers représente 24,40 % des locataires présents dans le parc (27,2 % en 2013 et 26,5 % en 2012).

Le total des créances sur locataires augmente de + 10 % entre 2013 et 2014. Sur les 5 549 K€ de créances sur les locataires au 31 décembre 2014 :

- 2 352 K€ concernent des locataires partis, avec un risque de non-recouvrement quasi à 100 %. Ce montant est en hausse de + 313 K€ par rapport à 2013.
- 3 197 K€ concernent des locataires présents, dont 964 K€ présentent un retard de paiement supérieur à 6 mois.

Ces montants sont significatifs, et compte tenu des créances admises en non-valeur en 2014, la charge globale pour GBH a augmenté de + 279 K€ par rapport à 2013.

La situation reste donc toujours préoccupante.

1.1 Les locataires

Les caractéristiques sociodémographiques des locataires sont :

- une majorité (42 %) de personnes seules, et 20 % de familles monoparentales,
- 37 % d'actifs, et 26 % de retraités,
- 51 % de personnes de plus de 50 ans.

Ces données sont relativement stables par rapport à 2012 et 2013, avec le constat d'un léger vieillissement des occupants.

Au 31 décembre 2014, 61 % des locataires perçoivent une APL (aide personnalisée au logement). Ce chiffre est en légère hausse par rapport à 2013.

2. Rapport financier 2014 et liens avec la Ville

2.1 Etats financiers 2014

Le compte financier 2014 a été approuvé par le conseil d'administration de GBH du 11 juin 2015.

Le total du bilan s'établit à 178 376 K€.

Le résultat 2014 est un excédent de + 1 815 K€.

Indicateurs financiers

Les données présentées sont issues du compte financier :

En K€	2014	2013	2012
Fonds propres	55 208	50 633	47 586
Actif corporel net	156 188	147 652	137 828
Emprunts & dettes financières	112 899	109 688	107 045
Loyers facturés	20 919	20 552	20 123
Résultat net	1 815	2 006	409

Rappel : les états financiers sont une «photographie» à un instant donné, au 31 décembre

Les investissements sont financés par emprunts, subventions et fonds propres, ce qui explique la part significative de ces postes dans les états financiers.

La plupart des indicateurs de gestion montrent une petite amélioration en 2014 mais le poids des impayés et de la vacance pénalise la situation de trésorerie. Le résultat 2014 est légèrement inférieur à celui de 2013, mais du fait d'événements exceptionnels (opérations sur immobiliers) : si on s'arrête au niveau de l'exploitation, l'autofinancement est en amélioration entre 2013 et 2014 : il passe de 9,9 % des loyers à 13,2 % des loyers.

Le niveau de provisions destinées aux gros entretiens et réparations est maintenu à 4 000 K€, ce qui est satisfaisant au regard des programmes de travaux envisagés.

Résultat de l'exercice

En K€	2014	2013	Var en %
Total des produits	36 215	36 532	- 0,87 %
Total des charges	34 400	34 527	- 0,37 %
Résultat net = excédent	+ 1 815	+ 2 006	

L'exécution budgétaire 2014 est conforme aux prévisions, à l'exception des opérations de cessions d'actif et de valeur nettes comptables liées aux déconstructions et réhabilitations.

Le résultat d'exploitation, qui traduit le niveau d'activité, est en nette amélioration par rapport à 2013 du fait de :

- La hausse des loyers (faible en pourcentage, elle aboutit à + 367 K€ entre 2013 et 2014 du fait du volume)
- Une bonne maîtrise des charges : leur volume (hors amortissements et provisions) est globalement stable entre 2013 et 2014
- Une baisse des charges d'intérêts des emprunts («économie» de 696 K€ entre 2013 et 2014)
- La présence de quelques produits accessoires.

Le total des charges d'exploitation hors charges récupérables s'élève à 21 508 K€. Dans le détail des postes, les principaux poste de dépenses sont : les frais d'entretien et de maintenance locative (3 208 K€), les frais de personnel (3 914 K€), la taxe foncière (2 879 K€), les intérêts des emprunts (2 113 K€), les dotations aux amortissements (5 151 K€). Le coût des impayés et de la vacance (hors perte sur loyers) s'élève à 832 K€.

Le résultat exceptionnel est particulièrement significatif en 2014. En effet, il est fortement impacté des opérations sur le parc immobilier : sortie d'actifs liées aux réhabilitations, aux déconstructions ou aux ventes. Ces opérations génèrent une perte nette de 1 033 K€ en 2014.

2.2 Liens financiers avec la Ville de Besançon

Le Conseil Municipal a été sollicité à deux reprises en 2014 pour des opérations spécifiques à GBH : le versement d'une subvention pour la réhabilitation du logement-foyer Marulaz et la cession d'un immeuble rue Nodier.

Le nom de GBH a été plusieurs fois cité dans les délibérations du Conseil Municipal en 2014 en tant qu'intervenant dans les dossiers des opérations immobilières urbaines (PRU Clairs-Soleils, PRU Planoise).

Enfin, au niveau financier, la Ville de Besançon est engagée à hauteur de 26 239 K€ en capital restant dû pour des garanties d'emprunt octroyées sur des emprunts souscrits par GBH auprès d'établissements financiers.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport relatif à l'activité en 2014 de l'établissement public Grand Besançon Habitat.

«**M. LE MAIRE** : Pas de vote non plus pour GBH.

M. Philippe GONON : Monsieur le Maire, je voudrais simplement apporter une réflexion à la fois sur ce rapport concernant GBH et sur la SAIEMB Logement. Je ne sais pas si vous vous souvenez, quand j'étais encore au Conseil d'Administration que vous présidiez de la SAIEMB, on avait parlé d'une analyse rétrospective des résultats d'exploitation de la SAIEMB mais qui est valable pour l'ensemble des sociétés d'HLM et l'analyse des 4 - 5 dernières années avait démontré une baisse assez sensible des résultats et notamment du résultat d'exploitation de ces sociétés. Aujourd'hui SAIEMB prépare un résultat négatif en 2014 et le résultat de GBH descend de l'ordre de 20 % cette année. Les mesures que vous avez prises dans toutes ces sociétés, je pense, vont produire leurs effets mais l'inertie, le temps de réponse des mesures prises est de l'ordre de 2, 3, 4 ans et nous savons notamment qu'il y aura un certain nombre d'opérations qui vont «plomber» les comptes, notamment de GBH avec la rénovation des 408 qui est, je vous rassure tout de suite, absolument indispensable et je l'approuve totalement. Simplement l'équilibre profond des résultats de ces sociétés démontre à l'évidence qu'elles n'auront bientôt plus de capacité d'autofinancement, dans les 2 à 3 ans qui viennent très certainement. Et je pense que le risque est là. Il ne suffit pas de vendre quelques «bijoux de famille», il faut rétablir l'équilibre entre les produits et les charges de façon à pouvoir gérer les deux grands dossiers qui à mes yeux sont indispensables, à savoir la rénovation énergétique des bâtiments anciens et la reconstitution d'un patrimoine nouveau pour le renouveler en permanence. Voilà l'inquiétude, une inquiétude que j'exprime devant nos collègues du Conseil Municipal. Les équilibres sont profondément atteints et il nous faudra des mesures sans doute beaucoup plus complexes que celles que nous avons prises jusqu'à présent pour rétablir ces équilibres qui engagent l'avenir de nos sociétés d'HLM.

M. LE MAIRE : La situation dans le logement public est une situation qui n'est pas facile puisque depuis des années les subventions d'Etat se sont amenuisées, que le patrimoine est un patrimoine ancien, qu'il y a lieu de le réhabiliter au moins triplement car il y a le bâtiment par lui-même, il y a la rénovation énergétique et aussi la réhabilitation sociale. Il y a tout un travail social qui est très important, je dirais même qu'il est au moins aussi important que de réhabiliter l'extérieur, réhabiliter l'environnement. Je vais passer la parole à Pascal CURIE qui est Président de GBH et Danielle POISSENOT mais c'est vrai que ce n'est pas facile et c'est lié aussi à des dégradations, lié à de la situation sociale, à des impayés, à la misère aussi d'un certain nombre de personnes et je crois que là vous l'avez dit, on a essayé depuis quelque temps de mettre en place des dispositifs, on continue à le faire et je salue à l'occasion Pascal CURIE et Danielle POISSENOT pour le travail qu'ils font. Vous avez été assez longtemps un fidèle administrateur de SAIEMB avec moi-même pour savoir que l'on fait les choses correctement mais c'est vrai que ce n'est pas facile, je vous l'accorde.

M. Pascal CURIE : Je voudrais revenir simplement sur le résultat d'exploitation. Je rappelle quand même qu'il y a le résultat d'exploitation et le résultat exceptionnel et on a aussi les résultats financiers, c'est l'ensemble qui fait le compte de résultat. Sur le résultat d'exploitation de cette année, il n'est pas mauvais puisqu'on est à 1 800 000 de résultat en positif, en nette augmentation par rapport à l'année dernière mais vous avez vu dans le dossier les raisons pour lesquelles on est en nette augmentation. Il y a eu une diminution des taux qui était intéressante pour nous, il y a eu également un certain nombre d'éléments, des diminutions dans les charges du personnel. Il faut savoir qu'un Office comme GBH, pour qu'il fonctionne bien doit avoir un résultat d'exploitation d'à peu près un million pour justement permettre d'avoir des fonds pour reconstruire. Donc sur cette année on est bien. L'inquiétude que l'on peut avoir un petit peu ou la vigilance -ce n'est pas vraiment de l'inquiétude-, c'est sur les 3 années à venir. Si on prend le cas de Brulard, on va perdre dans les années à venir à peu près 500 logements, donc une diminution au niveau des rentrées de loyers. Il faudra donc que l'on soit vigilant mais on fait déjà très attention au niveau de nos dépenses.

Par contre, le résultat exceptionnel n'est pas très bon cette année. Ce point a été soulevé lors de la commission mais ce résultat exceptionnel résulte d'un certain nombre de choses. Vous savez que quand on réhabilite ou quand on construit un immeuble, on doit l'amortir sur un certain nombre d'années. Si, lorsque vous faites une réhabilitation sur cet immeuble-là, il n'est pas complètement amorti, il faut reprendre l'ancien amortissement, etc. Puis il y a eu, il y a trois ans à peu près, une erreur des services de comptabilité de Grand Besançon Habitat, et une partie de l'amortissement n'a pas été assurée

normalement tous les ans, ce qui fait que cette année, dernière année de l'amortissement on a été obligé d'inscrire 1 100 000 d'amortissement sur le résultat exceptionnel. C'est pour cela qu'il n'est pas très bon.

M. LE MAIRE : Philippe GONON était d'accord sur les 408 et je ne doute pas que le Conseiller Départemental, président des finances, saura concrétiser dans les faits ce soutien. En tout cas c'est bien que l'on soit au moins d'accord là-dessus.

Mme Danielle POISSENOT : En ce qui concerne la SAIEMB, nous avons, depuis déjà quelques années -Philippe le sait bien puisque, s'il m'écoute, il était au Conseil d'Administration de la SAIEMB- une vacance notamment du côté des Epoisses qui était très importante et qui a obéré de façon significative le résultat. Aujourd'hui on est sur une stratégie nouvelle par rapport à notre vacance des T5 notamment puisqu'on avait une grosse, grosse vacance des T5 ; aujourd'hui on a donc arrêté de louer et on a une restructuration prévue sur tout ce domaine-là avec une vente des T5. On avait construit sur fonds propres également sur Planoise et sur le Vallon du Jour, on avait de l'accession non vendue, nous la vendons actuellement. Aujourd'hui on a une trésorerie qui est positive et donc on remonte aujourd'hui ce qui était difficile. C'est un peu comme GBH. On en aura je pense pour 3 ans de façon à avoir un résultat d'exploitation qui devienne vraiment positif avec une trésorerie positive. On a une stratégie aussi mais je vais la présenter au Conseil d'Administration du 6 novembre prochain, donc je ne vais pas la dévoiler ici mais on a aussi des propositions à faire au Conseil d'Administration sur des stratégies peut-être de mutualisation, on va voir cela mais je ne vais pas le dévoiler aujourd'hui, on passera cela en Conseil d'Administration qui décidera.

M. Jacques GROSPERRIN : Mme POISSENOT répond en partie à ma question parce que c'est vrai que l'on peut s'interroger sur la mutualisation de GBH et de la SAIEMB, sachant que les statuts juridiques des deux structures sont différents et on ne peut pas le faire à ce jour, c'est impossible.

M. LE MAIRE : Oui c'est impossible aujourd'hui.

M. Jacques GROSPERRIN : Je le sais bien, alors je pense qu'il y a une vraie réflexion à avoir vis-à-vis de cela et je ne sais pas s'il faut recréer autre chose mais je ne doute pas que les services juridiques de la Ville de Besançon et de l'Agglomération sauront trouver une solution parce qu'à une période difficile où l'argent n'est plus véritablement là, où les difficultés sont inhérentes et sont communes aux deux structures, je crois et je sais que vous réfléchissez par rapport à cela mais il faut continuer à le faire.

M. Philippe GONON : Oui, simplement vous m'avez coupé l'herbe sous le pied mais effectivement l'addition des deux sociétés n'atteint pas la fameuse taille critique qu'avait proposé le Ministère à l'époque, la MILOS. Ceci dit, à terme, des petites structures, notamment la SAIEMB, ne sont pas à mon avis totalement viables, d'autant que le secteur est difficile, la crise est là, les impayés, les vacances, etc. etc. et je pense que quel que soit le support juridique il ne faut pas abandonner cette idée de fusionner les deux structures le plus rapidement possible.

M. LE MAIRE : Mais il me semble quand même me souvenir que ce n'est pas possible juridiquement.

M. Philippe GONON : Sauf si l'on crée une troisième structure et...

M. LE MAIRE : Alors ce n'est plus fusionner c'est créer autre chose, c'est différent !

M. Philippe GONON : On crée.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Je voudrais rebondir sur ce dossier sur une question que je vous avais posée il y a déjà un certain temps, je crois que c'était en juin 2014 au sujet de ces vacances. On entend et je vous l'avais dit en son temps, pas simplement sur le parc social mais sur l'ensemble des logements un très grand nombre de logements vides, soit non loués parce qu'ils vont être rénovés, réhabilités, soit simplement parce qu'ils ne trouvent pas preneur. Je vous avais demandé à l'époque si, plutôt que de construire il ne serait pas bon de faire un recensement de l'existant et vous m'aviez répondu

effectivement «il faut que l'on analyse cela, que l'on mette la pédale douce plutôt que d'accélérer le rythme au sujet de la construction» et moi je voulais savoir...

M. LE MAIRE : Je n'ai pas les chiffres exacts, je ne peux pas vous les donner mais ça a été fait, on a mis la pédale douce. Des observations sont faites aussi entre autres d'ailleurs par les constructeurs eux-mêmes qui sont les premiers intéressés puisque ce sont eux qui construisent et c'est leur argent qu'ils investissent. Et contrairement à ce que l'on peut dire, -je n'ai plus les chiffres aujourd'hui en tête, je pourrai vous les redonner- la situation est tout à fait dans la moyenne nationale, peut-être même un peu en-dessous. Le secteur n'est pas un secteur tendu mais c'est un secteur qui est, d'après les interlocuteurs que j'ai, un secteur normal. Les chiffres je ne les ai pas, on pourra regarder et en reparler éventuellement lorsque nous aurons un débat sur l'urbanisme. Vous savez, j'avais d'ailleurs eu l'occasion de le dire, les promoteurs, s'ils savent qu'il n'y a pas le marché ils ne construisent pas. Et des logements il y en a qui sont vacants, il faut aussi se poser, regarder. C'est une analyse que l'on ne peut pas faire, nous, mais quel est le type de ces logements vacants ? Quel est le type et pourquoi sont-ils vacants ? Si vous avez des logements inaccessibles, en mauvais état, avec une qualité énergétique F ou G, cela coûte beaucoup d'argent et si les propriétaires n'engagent pas les travaux, ces logements deviennent inlouables. Ils sont inlouables parce que plus personne ne veut chauffer au prix où est l'énergie aujourd'hui avec en plus la sensibilité qu'ont les citoyens du pays, en tout cas de Besançon par rapport au gaspillage, les gens ne veulent plus louer ces logements. Les logements neufs, dans de bonnes conditions, à des loyers raisonnables aussi parce que l'on n'est quand même pas dans le 16^{ème} ici à Besançon, s'ils sont de qualité, globalement ils trouvent preneurs. Lorsque l'on aura un débat sur l'urbanisme, on pourra demander un certain nombre d'éléments par rapport à cela. En tout cas, ce que je constate c'est que j'ai beaucoup de demandes de promoteurs qui veulent construire sur Besançon, donc je pense quand même quelque part qu'il doit y avoir un intérêt. Par contre il faudra que l'on soit très vigilant sur la mise en chantier des programmes, il ne faut pas tout mettre en même temps et il faut surtout veiller à ce qu'il y ait un habitat diversifié parce qu'il y a des gens qui veulent habiter dans des secteurs assez denses, il y en a d'autres qui veulent habiter dans un secteur plutôt de ce que l'on appelle de la maison de ville, un peu moins dense, sur un tout petit peu d'espace, 2 ares ou 3 ares. Il faut que l'on tienne compte de l'ensemble de ces éléments et savoir que si les habitants ne trouvent pas ce qu'ils désirent à Besançon, ils iront dans la deuxième ou la troisième, voire la quatrième couronne, et il faut aussi être très attentif aux coûts des constructions pour que ce soit accessible à chacun.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Je voulais vous répondre sur les deux points que vous venez d'évoquer justement parce qu'on a tous lu je suppose dans Les Echos cette fin d'été l'article qui nous épingle comme une ville de province pas franchement dynamique mais où les ventes Pinel spéculatives ont explosé, donc on peut quand même s'interroger...

M. LE MAIRE : Lisez les articles qui disent du bien de nous, il y en a beaucoup, plus que l'inverse d'ailleurs.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Mais celui-là m'a permis de m'interroger quand même pour aller plus loin. Est-ce qu'effectivement on ne pourrait pas installer, et c'était mon deuxième point, un système qui existe déjà dans 9 régions de France qui s'appelle «Les baux solidaires», ça s'appelle Loca++ à Grenoble, c'est un système de solibail qui permet effectivement d'accompagner la rénovation des logements, notamment ceux des années 60 où on voit des petits propriétaires qui arrivent en retraite maintenant, qui ont investi pour avoir des loyers pour compléter leur retraite et qui malheureusement n'ont évidemment pas les moyens de rénover et ont des logements vides, invendables et inlouables. Avec le système de solibail, les municipalités comme Grenoble aident à la rénovation et le locataire se trouve dans un logement qui est effectivement, comme le disait M. le Maire, rénové, donc on joue gagnant gagnant sur les deux tableaux, on ne construit plus, on rénove.

M. LE MAIRE : Il faut regarder ! Je prends note de ce que vous dites et je regarderai auprès de mes amis grenoblois pour savoir effectivement ce qu'ils font, pourquoi pas ? Tu regarderas Anne, tu les connais bien ! On regardera peut-être, c'est intéressant, c'est un vrai problème ce que vous soulevez.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Au moins y réfléchir.

M. LE MAIRE : Absolument. Cela dit, il faudra trouver de l'argent pour le faire. Il y a des dispositifs qui sont en train de se mettre en place, vous le savez, où dans votre prêt par exemple le terrain est vendu moins cher -mais ça il y a même des constructeurs qui le font à Besançon- et c'est étendu sur quelques années supplémentaires ou les frais d'amélioration énergétique sont aussi pris en compte, il y a des dispositifs qui existent déjà. Je crois qu'il faudrait que Françoise BERTHET regarde cela attentivement, on en a déjà plus ou moins parlé. Ça vaut la peine Madame COMTE-DELEUZE, qu'on y réfléchisse et on pourra faire un point d'ailleurs lors du conseil destiné entre autres à l'urbanisme, qui devrait avoir lieu au mois de mars».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission de Contrôle financier (1 abstention), le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport d'activité 2014.

Récépissé préfectoral du 9 novembre 2015.